



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 30/06/2022

Déploiement d'un nouveau dispositif pour renforcer la lutte contre la délinquance.

A Boulogne-Billancourt, une cellule judiciaire de traitement de la délinquance (CJTD) a permis l'interpellation de 6 personnes soupçonnées de trafic.

Le parquet de Nanterre souhaite poursuivre le développement des CJTD sur le département. En lien avec la préfecture et la direction territoriale de la sécurité de proximité (DTSP), une CJTD a ainsi été déployée pour renforcer la présence policière dans le secteur de la place Jules Guesde et à proximité du foyer Adoma à Boulogne, et ce afin d'apporter la réponse judiciaire la plus rapide et efficace possible aux trafics de produits stupéfiants qui tentaient de s'y installer.

Ainsi, du 15 au 22 juin, 6 personnes ont été interpelées par les forces de l'ordre et déférées sur décision du parquet du tribunal judiciaire de Nanterre : 3 présentations en audiences de comparutions immédiates ont débouché sur 3 condamnations (2 à des peines d'emprisonnement ferme, 1 à de l'emprisonnement avec sursis) et 3 rappels à la loi notifiés par des délégués du procureur ont été prononcés. Une obligation de quitter le territoire français a été prise par le préfet à l'encontre d'un étranger en situation irrégulière. Des produits stupéfiants, des paquets de cigarettes et plus de 2 000€ ont été saisis.

Au-delà de ce dispositif, les actions de sécurisation vont se poursuivre, avec un travail d'enquête à partir des renseignements recueillis pour identifier les fournisseurs de produits stupéfiants et la mise en place d'agents de sécurité autour du foyer Adoma en soirée.

« L'objectif d'une CJTD est de traiter de manière forte et adaptée la délinquance de voie publique » comme l'indiquait Pascal Prache, procureur de la République à Nanterre. Créées

Contact : Service départemental de la communication interministérielle 01.40.97.22.60 / <a href="mailto:pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr">pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr</a>

en 2021 par le parquet dans les Hauts-de-Seine, les cellules judiciaires de traitement de la délinquance constituent un dispositif d'action ciblée dans le temps et dans l'espace, sur la base d'éléments de diagnostic partagés entre le parquet, la préfecture, les mairies et la Direction territoriale de la sécurité de proximité (DTSP).

« La coopération avec le parquet permet d'améliorer la réponse de l'Etat face à la délinquance. Ce dispositif sera développé dans les Hauts-de-Seine », Laurent Hottiaux, préfet des Hauts-de-Seine.

Dans les Hauts-de-Seine, des actions similaires menées depuis la fin d'année 2021, ont déjà permis le démantèlement de trafics de cigarettes aux abords de la gare RER Nanterre-Ville, de la station Chatillon-Montrouge, ou encore d'intervenir au niveau de la place Aragon à Colombes.